



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Votants : 24

**Étaient présents** : Mme Vallin-Balas, M. Morat, Mme Dumas, M. Machet, Mme Castagno, Mme Perrier, Mme Cadet-Morard, M. Vallier, M. Belhaj, M. Ancrenaz, Mme Garioud, Mme Boucher, M. Michaudet, Mme Michellier, Mme Fontanel.

**Excusés** : M. Béguin, Mme Leleu, M. Perceval, Mme Chaumeille, Mme Nocca, M. Grossi, Mme Quilliet, Mme Coutaz-Repland, M. Maisin.

**Délégation de vote** : M. Béguin à Mme Cadet-Morard, Mme Leleu à Mme Dumas, M. Perceval à Mme Vallin-Balas, Mme Chaumeille à Mme Perrier, Mme Nocca à M. Machet, Mme Quilliet à Mme Garioud, M. Grossi à Mme Boucher, Mme Coutaz-Repland à M. Michaudet, M. Maisin à M. Morat.

**Absents** : Mme Szymanski, Mme Durand, Mme Raison, M. Ketab, M. Montanvert.

**Secrétaire de la séance** : M. Ancrenaz.

-----

En préambule, pour la première réunion de Conseil de l'année, Madame le Maire présente ses vœux :

« Cher.e.s ami.e.s, chère.e.s Collègues

*Nous avons eu l'occasion d'échanger nos vœux lors des diverses rencontres de ce début d'année mais je tiens officiellement à adresser à chacun d'entre vous des souhaits de santé avant tout, de réussite à ceux qui tentent de belles aventures et de grandes satisfactions pour vos projets qu'ils soient professionnels, politiques, militants ou personnels.*

*Voilà 6 ans que nous travaillons ensemble et je veux remercier tous ceux, qui dans un contexte parfois difficile, ont su aller de l'avant, faire bouger les dossiers et faire aboutir les projets.*

*Mais la gestion d'une commune, ce n'est pas que des dossiers, des travaux et des aménagements matériels, c'est avant tout l'environnement global que nous offrons à la population à travers les services, c'est aussi la proximité et l'écoute réservées aux habitants et je remercie les élu.e.s qui peuvent donner du temps à ces missions de relations et notamment les adjoint.e.s et délégué.es qui chacun dans leur compétence sont sur le terrain quasi quotidiennement.*

*Je remercie aussi notre DGS, Céline Chéreau qui assure le lien entre les services, les élus et la population. J'apprécie son humeur toujours heureuse et ses capacités de manager une équipe de manière positive malgré des contraintes de rigueur budgétaire imposée.*

*Mais, cette année 2020 est une année de transition et quelle que soit la destinée de chacun, je vous souhaite de trouver un grand épanouissement dans tout ce que vous entreprendrez, sans oublier vos familles souvent malmenées quand on assume des responsabilités électives.*

*A tous, une très belle année 2020 dans la plus grande sérénité possible ! »*

En réponse, Monsieur Morat, premier adjoint, présente ses vœux :

*« A mon tour, Florence, au nom de « Cognin ensemble », de te présenter nos meilleurs vœux d'une belle et heureuse année 2020. Qu'elle te soit emplie de sérénité, de bonheur, de moments personnels à partager avec les tiens, tes enfants et tes petits-enfants, tes amis et bien sûr, toutes celles et ceux qui te sont chers !*

*Cette année, nos vœux prennent une tonalité toute particulière en raison de ta décision de ne pas briguer de nouveau mandat de Maire. Ils te sont donc consacrés davantage à titre personnel où tu auras l'occasion de mieux profiter des tiens, de construire des projets personnels à l'écart de la pression que tu as gérée durant deux mandats par ta fonction de première Magistrat. Mais sans nul doute aussi que cette année te permettra de mener des engagements différents, sous des formes nouvelles, en demeurant toujours attentive à notre commune, au service de la commune.*

*Tout ce travail que nous menons depuis des années à tes côtés, puissions-nous le poursuivre au service de tous, au service de l'intérêt général pour œuvrer à la qualité de vie de notre commune, pour que chacune et chacun se sentent bien à Cognin.*

*Belle année encore à toi Florence, et très belle année à vous toutes et à vous tous ! »*

Madame Boucher, au nom de la minorité, remercie pour les vœux et présente les siens tout en regrettant que les conseillers de la minorité n'aient pas été plus entendus et écoutés tout au long de ces six années de mandat.

### **1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 décembre 2019**

Madame le Maire présente le procès-verbal du Conseil municipal du 3 décembre 2019 et demande s'il y a des observations à faire. Celui-ci est remis sur table au Conseil municipal en format papier, chacun l'ayant déjà reçu.

Les modifications demandées seront apportées sur le procès-verbal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 3 décembre 2019.

### **2) Compte rendu des actes effectués par Madame le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Article 1 : Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil municipal :

(15) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.

Le droit de préemption (simple) est applicable sur toutes les zones urbanisables et un droit de préemption renforcé a été décidé par délibération du 24 mai 2012 pour permettre :

- l'acquisition d'emplacements réservés,
- la réalisation de réserves foncières,
- la réalisation de logements sociaux conformément aux objectifs du PLH suivant un indice préalablement défini. (Voir tableau ci-dessous).

N° DIA	Vendeur	Situation	Section	N°	Préemption
2019-066	Consorts MIROLO	2 rue Pasteur	AE	210	pas de préemption
2019-067	REYNAUD Christian	Rue de la Forgerie	AH	247 et 474	pas de préemption
2019-068	Consorts BOBIN	18 rue Claude Debussy	AO	63 et suivantes	pas de préemption
2019-069	JOUTY Pierre	11 rue Berthollet	AE	366	pas de préemption
2019-070	GUILLOT Gisèle	75/77 rte de Lyon	AK	425 et suivantes	pas de préemption

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **3) Convention de coordination entre la police municipale et la police nationale**

Madame le Maire propose de signer une convention de coordination entre la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat qui détermine la nature et les lieux des interventions des agents de la police municipale.

Cette convention détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat. Elle précise aussi les modalités d'information entre le responsable des forces de sécurité de l'Etat et le responsable de la police municipale, afin d'assurer la complémentarité des services chargés de la sécurité sur le territoire de la commune.

De plus, cette convention prévoit l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité finalisé par les forces de sécurité de l'Etat, qui conduit à déterminer la nature et les lieux d'intervention de la police municipale.

La signature de cette convention est obligatoire, quel que soit l'effectif du service de police municipale, dès qu'un agent doit être armé, et/ou qu'il est susceptible de travailler entre 23 heures et 06 heures.

Ces conventions sont conclues pour une durée de trois ans, renouvelables par reconduction expresse. Elles peuvent être dénoncées après un préavis de six mois par l'une ou l'autre des parties. Elles feront aussi l'objet d'une évaluation annuelle au cours d'une réunion du comité restreint du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ou, à défaut de réunion de celui-ci, lors d'une rencontre entre le préfet, les maires et le président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer cette convention de coordination de police.

#### **4) Adhésion à EnergiCimes**

Madame le Maire explique que la Société EnergiCimes contribue à la transition énergétique en développant l'énergie photovoltaïque en toiture sur le bassin de vie de Grand Chambéry et des communes voisines, en impliquant au maximum les acteurs locaux

Le projet fait appel à la participation citoyenne autant pour le montage de projet que pour son financement.

EnergiCimes fait partie du réseau national des Centrales Villageoises. Par le financement citoyen, EnergiCimes investit dans des installations photovoltaïques qui génèrent des revenus qui sont réinvestis dans de nouvelles installations.

- valide le projet d'adhésion à EnergiCimes,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à prendre 3 parts de 100 € chacune dans la société EnergiCimes pour un montant total de 300 €.
- propose l'analyse des toits des propriétés communales pour la construction éventuelle d'un projet d'installation photovoltaïque.

## **FINANCES**

#### **5) Inscription des dépenses d'investissement pour 2020.**

Suite à la commission des finances du 26 novembre 2019, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire des dépenses d'investissement avant le vote du budget (qui doit intervenir avant le 15 avril) pour régler dans les délais les dépenses liées à l'avancement des chantiers. Ces dépenses ne peuvent dépasser le quart des dépenses d'investissement budgétées en 2019 (remboursement du capital non compris) soit 648 500 €.

Compte tenu de l'avancement des chantiers en cours et des études lancées, il est proposé les anticipations suivantes :

<b>Opérations</b>	<b>Crédits actuels</b>	<b>Crédits ouverts par anticipation</b>
Maison Ronde	210 000	200 000
Rue André Messenger 2 <sup>ème</sup> T	130 000	80 000
Chemin du Forézan Fin	100 000	36 000
Etude urbanisme centre bourg	0	30 000
<b>Total</b>	<b>440 000</b>	<b>346 000</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour et 6 contre (Mm Garioud, Mme Boucher, M. Michaudet, M. Grossi, Mme Quilliet, Mme Coutaz-Repland)

- vote l'anticipation des dépenses d'investissement 2020 contenues dans le tableau ci-dessus.

#### **6) Création d'une régie au service bâtiment**

Madame le Maire informe que le service bâtiment souhaite pour gagner en efficacité disposer d'une carte bleue communale uniquement pour effectuer des achats par internet (pièce difficiles à trouver ou achats moins chers). Cette carte bleue ne sera utilisée qu'à la Mairie avec l'ordinateur du secrétariat du service technique ou de celui de Madame la Directrice Générale des Services. Le régisseur principal sera le responsable du service et le régisseur suppléant sera Mme la Directrice Générale des Services. Comme dans le fonctionnement courant actuel, aucune commande ne sera passée sans validation préalable de Mme la Directrice Générale des Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- valide la création une régie au service bâtiment.

## **URBANISME**

### **7) Convention de partenariat entre la Commune, Vinci Immobilier Rhône Alpes (VIRAA) et le Syndicat du Canal de l'Hyères**

Madame le Maire informe que la société VINCI IMMOBILIER a obtenu un permis de construire pour édifier un ensemble immobilier sur les parcelles de l'ancienne usine Opinel. La réalisation de cette opération suppose d'effectuer des travaux permettant la dérivation du canal de l'Hyères qui traverse une parcelle. Ces travaux portent aussi en partie sur des terrains extérieurs au projet, propriété de la commune, au droit de « l'Atelier de l'eau ». Ils nécessiteront pendant certaines périodes des coupures, la société VINCI IMMOBILIER ayant fait réaliser une étude environnementale qui a permis de définir le débit minimal requis en tout état de cause pour la conservation de la faune et la flore.

Dans ces conditions, VIRAA propose d'apporter son concours financier libre, volontaire et sans contrepartie au financement des opérations extérieurs au terrain d'assiette de son projet.

En conséquence, les parties ont convenu de conclure une convention définissant les modalités concrétisant cet accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour, Monsieur Vallier ne prenant pas part au vote,

- valide le projet de convention de partenariat entre la Commune, Vinci Immobilier Rhône Alpes (VIRAA) et le Syndicat du Canal de l'Hyères ;

- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout autre document s'y afférant.

### **8) Dénomination de rues dans le quartier de Villeneuve**

Madame le Maire rappelle que les travaux de construction des bâtiments et des aménagements de voiries dans la ZAC du Coteau se poursuivent. En particulier, l'opération le Colys de Bouygues Immobilier avance. C'est pourquoi, il convient aujourd'hui d'attribuer un nom de rues aux voiries d'accès à ces bâtiments. Pour cela, il est proposé la rue de la Salamandre et la rue des Criquets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- valide les noms de rues proposées ci-dessus et indiquées sur le plan ci-joint.

### **9) Appel à projet pour un habitat partagé à Villeneuve.**

Madame le Maire informe que dans le cadre de l'EcoQuartier de Villeneuve, la Ville de Cognin souhaite encourager l'initiative et l'autonomie des porteurs de projets d'habitat partagé pour diversifier les "modes d'habiter », répondre à une attente de certains habitants de l'agglomération et dynamiser la vie de quartier dans une dimension solidaire et conviviale.

Un habitat partagé est un petit collectif groupé de logements dont les habitants s'impliquent dans la promotion et la gestion. Ensemble, ils conçoivent un logement qui correspond à leurs besoins et surtout, à leurs principes de vie. Ils devront ensuite gérer l'habitat au quotidien et entretenir leur lieu de vie.

La commune a reçu des demandes en ce sens et le secteur Est de la ZAC du Coteau se prête à cette expérimentation. Elle lance donc un appel à projets pour vendre un ou plusieurs lots à des groupes d'habitants pour qu'ils réalisent des opérations de construction neuve de logements, sous forme d'habitat partagé, au sein de l'écoquartier.

### **10) Etude d'urbanisme – Choix d'un bureau d'étude**

Madame le Maire évoque le projet d'étude d'aménagement du bourg et du centre commercial de Cognin dont le cahier des charges est proposé en annexe.

Cette étude est prévue en deux temps pour définir les axes de développement, de renouvellement et de renforcement à prévoir dans les prochaines années sur les espaces publics, le stationnement, les commerces, les cheminements, les accès.... Cette étude porte sur un périmètre compris entre la rue Pasteur, l'avenue de Corinthe et la route de Lyon en englobant le centre commercial. Le premier temps de travail est consacré à la réalisation d'un diagnostic dégagant les atouts et les points faibles du secteur. La seconde période est destinée à produire des esquisses en proposant trois scénarii. Cette étude est confiée au bureau d'études CITADIA en regroupement avec ABEST (bureau VRD) et SCET (études commerciales et de service) pour un montant total de 39 910 € H.T. dont 25 260 € H.T. pour la partie diagnostic et 14 650 € H.T. pour la phase esquisses.

## **SOLIDARITE**

### **11) Motion pour l'aide alimentaire européenne**

Monsieur Morat propose de prendre la motion suivante :

Dans le contexte des négociations du nouveau cadre budgétaire européen pour la période 2021-2027, les informations actuelles font craindre que les moyens dévolus à l'aide alimentaire européenne, actuellement soutenue par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), soient largement diminués à partir de 2021.

**Dans un tel scénario, l'aide alimentaire européenne risquerait de subir une baisse de moitié de ses moyens.**

Pourtant, la pauvreté et la précarité restent vives en France comme en Europe où des millions de personnes se trouvent sans assez de ressources pour avoir accès à une alimentation suffisante, en qualité comme en quantité.

Dans ce contexte, 4 associations françaises d'aide alimentaire ont élaboré une position commune réclamant le maintien des moyens actuels.

Nous pensons que l'assemblée/l'institution que vous présidez pourrait soutenir cette démarche qui concerne près de 5,5 millions de personnes en France, en adoptant une motion inspirée du texte que vous trouverez joint à la présente.

Nous vous proposons également de prendre connaissance du contenu d'une position communément élaborée et portée par les 4 associations françaises d'aide alimentaire. (Croix rouge, les Restos du cœur, la Banque alimentaire, le Secours Populaire).

Madame Dumas informe que l'accueil alimentaire distribue 450 kg de marchandises chaque vendredice qui correspond à 47 paniers soit 130 bénéficiaires et précise que la banque alimentaire fonctionne toute l'année même l'été.

Madame Dumas précise que l'accueil alimentaire paye ses denrées à la banque alimentaire, que les frais s'élèvent à 260 € par mois et que chaque bénéficiaire doit s'acquitter de 0.80 € pour participer aux charges de fonctionnement.

Madame Dumas informe que suite aux travaux à la maison ronde, le CCAS a été installé rue du pont Vieux et précise qu'il devrait ensuite déménager au Biollay.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- soutient la démarche des 4 associations françaises d'aide alimentaire.

## **12) Questions diverses**

Monsieur Vallier informe que la prochaine commission des Finances aura lieu le 24 janvier 2020 à 20 h.

Madame le Maire remercie Mme Cadet-Morard pour le travail effectué sur l'élaboration du bulletin municipal.

### **12-1) Animations du mois de janvier**

Le 24 janvier 2020 à 18 h – Remise des prix des décorations et illuminations.

12 -2) Madame Boucher demande où en est le diagnostic de la ferme du Forézan.

Madame le Maire répond qu'il est en cours et que dès réception les travaux commenceront.

12-3) Madame Boucher demande si un arrêté de péril a été pris concernant la Friche Pellarin

Madame le Maire répond par l'affirmative

12-4) Madame Boucher demande des informations sur le bungalow qui servait de vestiaires aux services techniques du Forézan car les jardins familiaux avaient souhaité l'occuper afin d'y entreposer le matériel.

Madame le Maire répond que la commune est propriétaire du bungalow et que des personnes seraient intéressées pour l'acheter. Les jardins familiaux disposent d'un espace dans le bâtiment de la maison voisine.

12-5) Madame Boucher demande si les travaux de l'EHPAD annoncés en janvier 2019 sont toujours conformes au projet.

Madame Dumas indique que certains lots n'ont pas été pourvus ou à des prix excessifs. La CAO a décidé de relancer certains lots du marché.

12.6) Madame Boucher demande si la commune paye une location à l'OPAC propriétaire des Glycines.

Madame la Maire répond que le CCAS paie une location pour l'appartement collectif mais pas la Ville.

Monsieur Vallier précise que l'EHPAD, comme le foyer autonomie, et comme les Glycines sont gérés par le CCAS qui est administré par un Conseil d'administration comprenant des élus de la commune et des personnes qualifiées. Il ajoute que même si la commune subventionne à hauteur de 15 000 € le CCAS elle n'acquière pas le droit d'un quelconque contrôle sur ses décisions.

12-6) Madame Boucher demande quels sont travaux suivis par Monsieur Belhaj.

Madame le Maire répond que Monsieur Belhaj suit les travaux du gymnase, de la Maison Ronde et du chemin du Forézan.

12-7) Madame Boucher demande quelle va être la teneur des propos lors de la réunion publique du 29 janvier 2020 et craint que cela ne soit une campagne électorale et un soutien indirect à Monsieur Morat, candidat.

Monsieur Ancrenaz répond que la municipalité a régulièrement tenu des réunions publiques pour faire le point de l'action municipale et que celle programmée ne rentre pas dans le cadre d'une campagne électorale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Prochain conseil municipal : le 4 février 2020 à 19h 30.